MAIRIE DE L'AIGLE

(BL)

Nombre de Conseillers:

en exercice: 29

présents : 18

25 votants:

OBJET:

TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ **ÉCOLOGIQUE DU CENTRE-VILLE DE** L'AIGLE -**CONVENTION DE DÉLÉGATION DE MAÎTRISE** D'OUVRAGE AVEC LE SYNDICAT DE LA RISLE ET DE LA **CHARENTONNE ET** PLAN DE FINANCEMENT **PRÉVISIONNEL**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2022-27

L'an deux mil vingt-deux.

le: Mercredi 1er juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: 24 mai 2022.

PRESENTS: M. Philippe VAN-HOORNE, M. Pascal GUEUGNON, Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Didier COUSIN, Mme Charlène RENARD, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENÔTRE, M. Lionel GONNET. Mme Maryse BRIANCEAU, Mme Nicole GONDOUIN, M. Abdellah LHESSANI, Mme Marie-José MARTIN, M. Pascal SAMSON, M. Mickaël MESNIL, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Philippe RONDEL et Mme Alexandra BRACQUE.

Absents ou excusés: Mme Mireille NOGUET qui a donné pouvoir à M. Pascal SAMSON, M. Jean-Luc PAULHE qui a donné pouvoir à M. Pascal GUEUGNON, Mme Nelly VIVIEN qui a donné pouvoir à Mme Nicole GONDOUIN, Mme Christine CHATEL qui a donné pouvoir à Mme Marie-José MARTIN, Mme Fleur GOSSELIN qui a donné pouvoir à Mme Nathalie LENÔTRE, M. Cédric COQUELIN qui a donné pouvoir à M. Didier COUSIN, Mme Lucie CLOUARD qui a donné pouvoir à M. Serge DELAVALLÉE, M. Stéphane CLOUET, M. Thierry PINOT, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE et M. Gérard LATINIER.

Monsieur Lionel GONNET a été nommé Secrétaire de Séance.

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-Préfecture :

le: -9 JUIN 2022

Publié

le: -9 JUIN 2022

Dans le cadre de la compétence GEMAPI, la Ville de L'Aigle a été sollicitée par le Syndicat de la Risle et de la Charentonne afin d'assurer les travaux de mise en conformité de l'ouvrage de Verdun, ainsi que ses travaux associés. Ainsi, une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage a été rédigée.

Les travaux sont découpés en 5 tronçons et répartis en trois tranches sur 2022, 2023 et 2024.

TRANCHE 1 - travaux prévus à partir du 22 août jusqu'à novembre 2022:

Tronçon 2 - Espace des Tanneurs: modification des abords pour reprofilage des berges en pentes douces et remplacement d'une passerelle.

Philippe VAN-HOORNE

Le Maire,

TRANCHE 2 – travaux prévus de mai à novembre 2023 :

- Mise en conformité de l'ouvrage de Verdun ;
- Tronçon 1 rue Apollo XI: protection du mur, destruction du parking pour élargissement des berges + recalibrage du pont n°46 avenue Kennedy;
- Tronçon 5 de la rue du Pont du Moulin à la rue de l'Abreuvoir Saint-Jean : création de banquettes en rive droite et recharge en matériaux.

TRANCHE 3 – travaux prévus de mai à octobre 2024 :

- Tronçon 3 de la rue Saint-Barthélemy jusqu'aux jardins ouvriers : reprofilage des berges en pentes douces et resserrement des écoulements ;
- Tronçon 4 parallèle rue des Tanneurs : création d'épis et de banquettes par recharge en matériaux.

Le Syndicat de la Risle et de la Charentonne financera l'ensemble des travaux pendant leur exécution.

Ensuite, la Ville de L'Aigle s'acquittera des 5 % du reste à charge fin 2024/début 2025.

N'ayant pas été prévus au budget primitif, les crédits correspondants seront inscrits au budget supplémentaire 2022.

L'ensemble de ces travaux reste conditionné à l'obtention du financement par l'Agence de l'Eau. Le dossier de demande de subvention est actuellement en cours d'instruction.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

DÉPENSES		RECETTES		
	En € TTC	Financeurs	En €	Taux
Suivi de travaux	89 172,00 €	Région, Département, AESN (subventions)	737 842,14 €	90%
Travaux de dévoiement ENEDIS	19 770,95 €	Commune de L'Aigle	40 991,23 €	5%
Etude et travaux	636 352,14 €	Syndicat de la Risle et de la Charentonne	40 991,23 €	5%
Divers et imprévus	74 529,51 €			
TOTAL	819 824,60 €	TOTAL	819 824,60 €	100 %

2

Vu le plan de financement prévisionnel;

Vu le projet de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, Par 23 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Mme GONDOUIN et M. MESNIL),

- APPROUVE le financement du reste à charge des travaux à hauteur de 5 % par la Commune de L'Aigle, comme indiqué dans le plan de financement prévisionnel ci-dessus;
- ➤ AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le Syndicat de la Risle et de la Charentonne, relative aux travaux de restauration de la continuité écologique du centre-ville de L'Aigle, ainsi que tout document afférent à ces travaux.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,

Philippe VAN-HOORNE





CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE RELATIVE AUX TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE DU CENTRE VILLE DE L'AIGLE

Entre

La Commune de L'Aigle, Place Fulbert de Beina, 61300 L'Aigle, représentée par Monsieur Philippe Van Hoorne, Maire, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal, en date du

d'une part,

......

Et

Le Syndicat Mixte du Bassin de la Risle et de la Charentonne (SMBRC), représenté par Madame Christine LEBRETON, sa Présidente, agissant en vertu de la délibération du Conseil Syndical en date du 21 Septembre 2020.

Considérant que la commune de L'Aigle est propriétaire du complexe hydraulique du Centre Ville de l'Aigle et que ce complexe doit permettre la libre circulation sédimentaire, hydraulique et piscicole conformément à l'article L214-17 du code de l'environnement :

Article 1

Dans le cadre de la compétence GEMAPI, la commune demande au Syndicat de la Risle d'assurer les travaux de mise en conformité de l'ouvrage de Verdun ainsi que ses travaux d'accompagnement. Ceux-ci s'étaleront de l'ouvrage aux jardins ouvriers de la commune (le long de la rue de l'Abreuvoir Saint-Jean).

Article 2

Le SMBRC a pris en charge, avec la participation de la Région et de l'Agence de l'eau Seine Normandie, la maitrise d'ouvrage de l'étude en 2017.

Un programme de travaux a été soumis et validé par les élus du Syndicat, les élus de la commune, par les financeurs et les services de la Préfecture. Il est proposé à la commune une délégation de maitrise d'ouvrage pour les travaux cités en objet.

Le syndicat, en tant que maitre d'ouvrage, financera l'ensemble des travaux pendant leur exécution. Celui-ci réalisera une demande de subvention auprès de ses différents partenaires financiers et un reste à charge est demandé à la commune de L'Aigle.



Les dépenses et subventions attendues se décomposent de la manière suivante :

Financeurs envisagés	Part attendu	Coût
Financeurs (AESN, Région, Département)	90 %	737 842.14 € TTC
Commune	5 %	40 991.23 € TTC
Syndicat	5 %	40 991.23 € TTC

Pour rappel le montant estimatif des travaux prévus est de 850 000 € TTC (montant prévisionnel estimé par bureau d'étude en 2019).

Article 3

Le syndicat de la Risle paiera les factures et percevra l'intégralité des subventions en tant que maitre d'ouvrage de l'opération. Le versement du coût du reste à charge de la commune sera demandé après la réception des travaux et la levée des réserves éventuelles, fin 2024.

A L'Aigle, le L'adjoint au Maire, Monsieur Didier Cousin A L'Aigle, le La Présidente, Christine Lebreton



ANNEXE

AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE DIRECTION SEINE AVAL

FICHE FINANCIERE

TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE AU DROIT DU CENTRE VILLE DE L'AIGLE

COLLECTIVITE:

INTITULE DE L'OPERATION :

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE LA RISLE ET DE LA CHARENTONNE TRAVAUX RCE DU CENTRE VILLE DE L'AIGLE

22-août-22

Date prévisionnelle de commencement des travaux :

Operation	Entreprise	Coût HT	Coût TTC
Assistance pour la passation des contrats de travaux (ACT)		13 700,00 €	16 440,00 €
Visa des études d'exécution (VISA)		4 790,00 €	5 748,00 €
Direction d'Exécution des Travaux (DET)		48 100,00 €	57 720,00 €
Assistance lors des opérations de réception (AOR)		2 890,00 €	3 468,00 €
Ordonnancement, pilotage, coordination (OPC)		inclus dans DET	inclus dans DET
Permis administratifs et réglementaires (permis de démolir et permis			
deconstruire)	ARTELIA	500,00 €	600,00 €
Cahier des charges pour lancement consultation coordonateur SPS	71111 55 55171	940,00 €	1 128,00 €
Cahier des charges pour lancement consultation		C. Schalle Million	
contrôleur technique		940,00€	1 128,00 €
Cahier des charges pour lancement consultation pour			
le suivi du milieu avant, pendant et après travaux			
hydrobiologie, hydromorphologie, ichtyologie,)		2 450,00 €	2 940,00 €
SOUS TOTAL suivis de travaux		74 310,00 €	89 172,00 €
		74 320,00 0	
Accessoires basse tension toutes zones (jonctions,		2 432,21 €	2 918,65 €
derivation)		179,98 €	215,98 €
Accès réseau	ENEDIS	2 313,40 €	2 776,08 €
canalisation basse tension zone A	EINEDI3	1 061,40 €	1 273,68 €
Frais administratifs et constitution de fonds de plans		813,96 €	976,75 €
Mise en chantier		9 674,84 €	11 609,81 €
Terrassements en zones A inferieur à 3 km	<u> </u>	16 475,79 €	19 770,95 €
SOUS TOTAL travaux dévoiement			7 500,00 €
Etudes préalables (dossiers d'EXE, DICT, etc.)		6 250,00 €	2 292,00 €
Rélevés topographiques complémentaires pour les plans d'EXE		1 910,00 €	4 284,00 €
Etat des lieux par huissier de justice		3 570,00 €	20 370,00 €
Installation de chantier		16 975,00 €	4 476,00 €
Implantation des travaux		3 730,00 €	14 310,00 €
Remise en état du site		11 925,00 €	1 800,00 €
Dossier de récolement		1 500,00 €	13 200,00 €
Abattage et dessouchage d'arbres (pi : ~51 unités < Ø450mm)	1-606:1-	11 000,00 €	13 200,00 €
Fourniture, mise en place et démentèlement des batardeaux amont et aval	Lafosse&fils	28 000,00 €	33 600,00 €
Pêche de sauvegarde		8 480,00 €	10 176,00 €
Pompage pendant toute la durée du chantier sur chaque secteur		8 800,00 €	10 560,00 €
Création rampes d'accès		6 600,00 €	7 920,00 €
Nettoyage des berges et lit de la rivière	1	6 864,00 €	8 236,80 €
Travaux RCE : Seuil de Verdun		42 335,00 €	50 802,00 €
Travaux hydromorphologiques		355 134,45 €	426 161,34 €
Travaux complémentaires	1	17 220,00 €	20 664,00 €
SOUS TOTAL travaux RCE	530 293,45 €	636 352,14 €	
DIVERS & IMPREVUS (10%)	62 107,92 €	74 529,51 €	
TOTAL		683 187,16 €	819 824,60 €

Syndicat Mixte du Bassin de la Risle et de la Charentonne - 89 route de Paris 61270 AUBE - syndicatrisle@orange.fr - 02 33 84 11 45 - 06 82 56 33 40 - https://syndicat-risle.fr/

Accusé de réception en préfecture 061-216102145-20220601-2022-27-DE Date de télétransmission : 09/06/2022 Date de réception préfecture : 09/06/2022

